

Nomination de François BRAUN comme ministre de la Santé.  
Les sapeurs-pompiers jugeront aux actes !

**Les sapeurs-pompiers de France expriment plus que jamais leurs attentes après la nomination du Docteur François BRAUN, président de Samu Urgences de France, comme ministre de la Santé et de la Prévention dans le cadre du remaniement gouvernemental annoncé ce jour.**

En effet, la nomination avenue de Ségur du président de Samu Urgences de France (SUdF) constitue à la fois un signal préoccupant et un pari audacieux, alors que les tensions sur les services d'urgence, observées depuis des années, atteignent un paroxysme et déversent leurs effets sur les sapeurs-pompiers, avec une explosion des temps d'attente aux urgences (plusieurs heures) et un accroissement des délais d'intervention qui génèrent une tension insupportable sur leurs moyens humains et matériels et dégradent leur couverture opérationnelle, alors qu'ils doivent faire face simultanément à un été de tous les dangers en raison du dérèglement climatique.

Dans ce contexte, l'arrivée au ministère de la Santé, priorité du Président de la République, du dirigeant d'une organisation syndicale, chantre il y a peu d'une organisation structurellement défaillante et d'une politique consistant à demander de transporter aux urgences des patients relevant de la bobologie uniquement pour faire du chiffre<sup>1</sup>, peut interroger. **La solution ne se trouve pas dans toujours plus de Samu, mais dans l'organisation en amont et en aval des services d'urgence.**

Les sapeurs-pompiers de France vont donc être très attentifs à la suite de la désignation comme ministre de la Santé du Docteur BRAUN, qui n'a pas eu le temps de les consulter dans le cadre des travaux de la mission flash sur les urgences et les soins non programmés, dont le rapport vient d'être remis vendredi dernier au Gouvernement.

Principaux acteurs des urgences préhospitalières, les sapeurs-pompiers ont pourtant des propositions à formuler pour faire retomber la pression pesant sur les personnels des services d'urgence auxquels ils réitèrent leur complète solidarité.

Quel ministre de la Santé sera donc François BRAUN : celui qui, en 2015, appelait à envoyer l'ensemble des demandes de soins non programmés aux urgences, ou celui qui, en 2022, invite à la mise en place d'une régulation et d'un triage en amont pour ne pas saturer ces dernières ?

Celui qui, en 2015, dénonçait comme une « *fausse bonne idée* » de « *remplacer les médecins des Smur par des paramédicaux* », ou celui qui, en 2022, promeut les équipes paramédicales de médecine d'urgence (EPMU) ?

---

<sup>1</sup> Livre blanc Organisation de la médecine d'urgence en France : un défi pour l'avenir, les propositions de Samu-Urgence de France, 2015, notamment pp. 29 et 34.

En outre, le Docteur BRAUN qui, dans le cadre du rapport de la mission flash, préconise aujourd'hui de « redéployer les véhicules légers infirmiers (VLI) sapeurs-pompiers en fonction des besoins de la population (zones « blanches ») »<sup>2</sup>, est le même qui, lors du congrès Urgences 2019, n'hésitait pas à comparer les infirmiers sapeurs-pompiers à des hommes de Néandertal, en déclarant : « comme dans l'évolution, il y a des branches, en tout cas, c'est mon point de vue, qui sont vouées à la disparition »<sup>3</sup>, entraînant à l'encontre du nouveau ministre une poursuite devant les instances ordinaires.

Sera-t-il celui dont l'organisation syndicale critiquait, il y a à peine quelques semaines, les protocoles infirmiers de soins d'urgence (PISU) déployés intelligemment et avec succès par les services départementaux d'incendie et de secours franciliens ?

Ou encore celui préconisant de permettre aux médecins du service de santé et de secours médical des sapeurs-pompiers (3SM) « compétents en médecine d'urgence ou en médecine générale » (sic !) « de participer (volontariat ou incitation forte professionnelle particulièrement en territoire en souffrance) au fonctionnement des structures de médecine d'urgence de leur territoire, hors missions 3SM, dans le cadre des missions de service public. »<sup>4</sup>

Pour leur part, les sapeurs-pompiers de France partagent le constat exprimé par le nouveau ministre lors de sa prise de fonctions, sur la nécessité de soulager des urgences saturées et de remédier au malaise de l'hôpital, en prenant appui sur les élus et les soignants.

Ils sont prêts, sans *a priori*, à engager - rapidement - avec le nouveau ministre un dialogue franc et exigeant autour de leurs positions constantes :

- ✓ Le déploiement, en amont de l'hôpital, sous le pilotage des élus et des préfets, d'une réponse graduée au plus près des victimes et patients dans les territoires, à travers le développement de la pratique des actes de soins d'urgence par les sapeurs-pompiers, d'une réponse paramédicale par les infirmiers sapeurs-pompiers (PISU, VLI et demain infirmiers de pratique avancée) et d'une réponse médicalisée des SDIS (VLM).
- ✓ La mise en œuvre de la prescription et de la formation à ces actes par les 3SM sous le pilotage des médecins sapeurs-pompiers.
- ✓ Le développement, autorisé depuis 2015 mais peu pratiqué, de la dépose des patients dans des structures alternatives aux urgences de l'hôpital (cabinets médicaux, maisons de santé...).
- ✓ La généralisation du 116 117, numéro européen d'assistance médicale expérimenté avec succès dans trois régions depuis 2017<sup>5</sup>, dans le cadre du déploiement du service d'accès aux soins (SAS), qui doit accompagner la création de plateformes permettant de joindre un médecin généraliste, d'obtenir une réponse aux demandes de soins non programmés, et d'être orienté vers un médecin de ville ou une maison de garde.

---

<sup>2</sup> Recommandation n°21.

<sup>3</sup> Conférence TEDx du 5 juin 2019, congrès Urgences 2019.

<sup>4</sup> Recommandation n°27 du rapport de la mission flash.

<sup>5</sup> Corse, Normandie, Pays-de-la-Loire.